

TARIFS SURZUR 2024 - SERVICE ENFANCE

Tranche de Quotient	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5	
CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) ou Hors CEJ	CONVENTION CEJ	HORS CONVENTION	CONVENTION CEJ	HORS CONVENTION	CONVENTION CEJ	HORS CONVENTION	CONVENTION CEJ	HORS CONVENTION	CONVENTION CEJ	HORS CONVENTION
Modulation au quotient familial	0 à 700		701 à 850		851 à 1100		1101 à 1500		1501 à 999 999	

Restauration scolaire										
Repas scolaire (LMJV) & Repas mercredis et vacances	1,00 € *	1,00 € *	4,00 €	4,30 €	4,25 €	4,55 €	4,75 €	5,05 €	4,95 €	5,25 €
	3,65 €	3.70€								

L'Accueil PERISCOLAIRE (avant et après l'école)										
3 premiers 1/4h + Goûter (forfait goûter)	1,65 €	1,96 €	1,75 €	2.13 €	1,85 €	2.24 €	2,42 €	2,88 €	2,58 €	3,05 €
1/4h matin et/ou soir	0,46 €	0,58 €	0,49 €	0,69 €	0,52 €	0,75 €	0,62 €	0,81 €	0,67 €	0,86 €

L'Accueil des MERCREDIS (***)										
1/2 journée	5,10 €	5,75 €	5,36 €	6,10 €	5,56 €	6,33 €	5,77 €	6,61 €	6,33 €	7,25 €

Le repas des MERCREDIS de LA TRINITE-SURZUR										
Tranche de Quotient	T1 de 0 à 600 €		T2 de 601 à 800 €		T3 de 801 à 1100 €		T4 de 1101 à 1300 €		T5 de plus de 1301 €	
REPAS	3,96 €	4,21 €	4,18 €	4,43 €	4,40 €	4,65 €	4,62 €	4,87 €	4,75 €	5,00 €

L'Accueil des VACANCES SCOLAIRES ***										
1/2 journée	3,04 € **	3,45 € **	5,36 €	7,07 €	5,56 €	7,25 €	5,77 €	7,42 €	6,33 €	7,59 €

(*) Aide de l'Etat repas à 1€ en T1

(**) VACAF Aide de la CAF de 2€ par ½ journée de vacances déjà déduite sur ce tarif.

(***) Convention Ville avec LE HEZO, LA TRINITE-SURZUR, SAINT-ARMEL permet l'application des tarifs modulés au QF.

Informations complémentaires :

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire avant et après l'école et le Temps Méridien concernent les enfants scolarisés sur la commune de SURZUR.

Les tarifs de l'Accueil de loisirs Périscolaire des mercredis concernent les enfants scolarisés sur les communes de LA TRINITE-SURZUR, LE HEZO, SAINT-ARMEL et SURZUR. Une Convention ville permet l'application des tarifs modulés au quotient familial.

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire, les séjours et les mini-camps concernent les enfants scolarisés sur les communes de La TRINITE-SURZUR, LE HEZO, SAINT-ARMEL et SURZUR. Une convention ville permet l'application des tarifs modulés au quotient familial.

SURZUR : Application d'une Majoration de 1€ pour les repas et gouters NON réservés (cf. : règlement intérieur)